SÉANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2026

RÉUNION PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M^me^ Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au Bureau en qualité de secrétaires.

M^me^ le Gouverneur f.f. et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRÉSIDENT – Je déclare la réunion du 24 septembre ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser M. Marc MAGNERY et M. Pol HARTOG.

M. LE PRÉSIDENT – M. BASTIN ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe – Jean-Marc WERY

M. LE PRÉSIDENT – M. LOMBA ?

M. Éric LOMBA, Chef de groupe – Patrice LEMPEREUR

M. LE PRÉSIDENT – Oui. M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe – Je n'ai pas d'autres excusés Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe – M^me^ GEIBEN sera absente, excusée.

M. LE PRÉSIDENT – M^me^ FRENAY ?

M^me^ Murielle FRENAY, Cheffe de groupe – Je suis un peu toute seule aujourd'hui. (Rires) *(inaudible)…* Comme ça tout le monde est au courant, donc, Céline INNOCENT est démissionnaire, Marc MAGNERY n'est pas là aujourd'hui, (*inaudible*)… et Julie CHANSON est en route.

I. Ordre du jour

II. Ordre du jour actualisé

III. Communication de Monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT – J'espère que ces vacances vous ont permis de partager de beaux moments en famille ou entre amis et que la vitamine D accumulée tout cet été vous donne une belle motivation et un regard aiguisé sur nos dossiers.

Je vous souhaite une rentrée dynamique, sereine et riche en travaux menés dans un esprit de respect et d'ouverture.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Comme vous l'avez peut-être remarqué, Geneviève et Natacha, nos deux collègues chargées de la retranscription de nos séances, ne sont plus là.

Je les remercie de leur travail depuis de nombreuses années.

C'est désormais un logiciel d'intelligence artificielle qui servira de base à la rédaction du compte-rendu analytique de chacune de nos réunions.
Afin de permettre à cette technologie de bien saisir tous les propos échangés, je vous demanderai de venir à la tribune pour toute intervention. En effet, les échanges tenus depuis les bancs risquent de ne pas être suffisamment audibles.

Le Service du Conseil vérifiera bien sûr le contenu de la retranscription avant de vous la proposer à la validation.

Je vous informe également que Madame Céline Innocent (ECOLO) m'a fait part, par courriel de ce 22 septembre, de sa démission de son mandat de Conseillère provinciale. Par conséquent, nous procéderons à son remplacement lors de notre prochaine séance, le 3 novembre 2026.

Enfin, petit message pratique. Pourriez-vous s'il vous plaît vérifier dans vos poches, vos portefeuilles, vos sacs et vos meilleures cachettes, s'il ne vous reste pas une ou plusieurs cartes de parking vides et les rendre à Marylène afin qu'elles soient rechargées pour une utilisation ultérieure ? Je vous remercie.

IV. Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRÉSIDENT – Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2026.

Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2026

(M^me^ Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2026).

M. LE PRÉSIDENT – L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Éloge funèbre de Madame Françoise MOUREAU, Conseillère provinciale honoraire.

M. LE PRÉSIDENT – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Madame la Gouverneur faisant fonction,
Mesdames et Messieurs les députés provinciaux,
Monsieur le Directeur général provincial,
Chers collègues,

Il est de mon devoir aujourd'hui d'évoquer la mémoire de Madame Françoise Moureau, Conseillère provinciale honoraire, née le 5 juillet 1951 et décédée à Liège le 29 juin dernier à l'âge de 74 ans.

Françoise a été élue sur le district de Liège pour le Mouvement réformateur en tant que Conseillère provinciale de janvier 93 à octobre 2012, en remplacement de Didier Reynders, devenu Député à l'époque.

Elle s'est totalement investie dans son rôle de Conseillère provinciale durant ses presque 20 années de mandat, à quelques mois près.

Disponible, sensible et respectueuse, sont autant de qualités qui résument sa personnalité.

En 2017, elle a reçu la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

VI. Questions d'actualité

Document 25-26/A30 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la hausse du minerval.

Document 25-26/A31 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'incendie dans les Hautes-Fagnes.

Document 25-26/A32 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'incendie dans les Fagnes.

M. LE PRÉSIDENT – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte trois questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, *« après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »*

Pour la première question *(A30)* concernant la hausse du minerval, j'invite Madame Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA à la tribune.

M^me^ Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune) – Merci.

Chers collègues, depuis cette rentrée académique, le minerval dans l'enseignement supérieur a été profondément modifié en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec quatre catégories : il y a les étudiants boursiers qui payent 0 €, de condition modeste qui payent 374 €, intermédiaires 835 et sans conditions particulières 1.194 €. D'après les premières estimations, il semblerait que 60% des étudiants concernés devront s'acquitter du tarif plein qui est de 1.194 €.

Cette réforme continue à susciter une vive contestation. Le 10 septembre, plus de quinze mille personnes ont manifesté à Liège pour défendre un enseignement accessible et de qualité. À nouveau, il y avait beaucoup de jeunes dans la rue, inquiets pour leur avenir. Il y avait deux mille étudiants qui se sont mobilisés le 16 septembre à Bruxelles, contre la hausse du minerval et les réformes en cours. Et la FEF annonce déjà une nouvelle mobilisation le 30 septembre prochain.

Dans ce contexte de précarisation croissante, il apparaît essentiel de mesurer concrètement l'impact de cette augmentation sur les étudiants de notre Haute École de la Province de Liège et sur les dispositifs d'aide qui peuvent leur être proposés.

Voici nos questions :

- Quelle est la répartition des étudiants de la HEPL entre les quatre catégories de droits d'inscription pour l'année académique 2026-2027 ?
- Quel est le nombre de demandes d'aides financières ou sociales supplémentaires enregistrées depuis la rentrée, en comparaison avec l'année précédente ?
- Quels sont les moyens budgétaires prévus pour répondre à ces besoins nouveaux et les mécanismes d'accompagnement actuellement mis en place ?
- Ces moyens supplémentaires impliquent-t-ils des arbitrages au détriment d'autres dispositifs, et la Province estime-t-elle pouvoir répondre à l'ensemble des demandes légitimes d'aide ?

Merci pour vos réponses.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite donc Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (à la tribune) – Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Chef de groupe, Madame la Conseillère, allons droit au but. Voici les chiffres dont nous disposons à ce jour.

D'abord, contrairement à ce que le tableau dressé dans votre question pourrait laisser craindre, les inscriptions en première année à la HEPL sont en hausse par rapport à l'année dernière à la même période : 9.956 au total, dont 6.775 au taux plein, 63 au taux intermédiaire, 81 de condition modeste, 220 boursiers et 2.817 dossiers qui sont encore en cours d'analyse d'octroi d'une bourse par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces chiffres sont donc susceptibles d'évoluer selon l'issue de cette analyse.

Ensuite, les demandes d'aides, elles, n'augmentent pas. Elles diminuent même légèrement : 561 cette année, contre 625 à la même date en 2025.

Une baisse qui ne peut donc pas s'expliquer par une baisse de la population étudiante, puisque celle-ci progresse. Vous me permettrez néanmoins une précision, cette baisse des demandes ne signifie pas que nous avons baissé la garde.

Bien au contraire, puisque le système d'aide a précisément été ajusté.

Lors de sa séance du 22 juin, le Conseil social a revu les montants octroyés aux étudiants pour leurs droits d'inscription. 199, 335 ou 294 € selon les catégories, auxquels s'ajoutent une aide forfaitaire annuelle de 425, 350 ou 250 €.

L'ensemble des aides de la HEPL représente un budget de 3 millions sur les 4 millions d'euros de subsides reçus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le solde finance notamment le salaire des assistants sociaux.

Enfin, quant à vos craintes d'arbitrages au détriment d'autres dispositifs, il est vrai que certaines activités non obligatoires et non pédagogiques ont été réduites précisément pour concentrer les moyens sur les aides individuelles. Mais la HEPL peut ainsi répondre à l'ensemble des demandes éligibles grâce à une gestion rigoureuse et surtout une cogestion avec les étudiants qui représentent, je le rappelle, 50 % des membres du Conseil social.

Je vous remercie pour votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente.

Une réaction ?

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune) – Merci pour les réponses.

Alors, oui, il y a des dispositifs pour aider les étudiants, mais, soyons clairs, ce n'est pas suffisant par rapport à la réalité qu'ils vivent. Et c'est là tout le problème parce qu'en fait, la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle augmente la facture et ce sont ensuite les pouvoirs locaux et aussi les étudiants qui doivent essayer d'en absorber les conséquences.

En fait, c'est inadmissible. On entend du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mesdames Glatigny et Degryse, Ministres MR et Engagés, et donc elles disent « Oui, tout va bien, la rentrée s'est bien passée, on n'a pas le choix ». Mais en fait, c'est une vision élitiste de l'enseignement.

Mais quand on écoute les étudiants et quand on va sur le terrain, il n'y a rien qui va.

Et non, tout ne va pas bien. J'ai reçu des témoignages d'étudiants.

Une étudiante, elle me dit : « Rose, j'en peux plus. J'ai reçu un refus de la bourse. Je pleure tous les soirs, je ne sais pas comment faire. »

Il y en a un autre : « Je dois jobber beaucoup plus maintenant en tant qu'étudiant. Et donc pour payer un minerval à 1 200 €. Donc j'ai moins le temps pour étudier, me reposer ou avoir une vie sociale. On nous met beaucoup plus la pression pour réussir, notamment avec le décret paysage, mais on ne nous donne pas les moyens. C'est hypocrite. »

Des témoignages comme ça, il y en a énormément. Aujourd'hui, la colère, elle existe. Profs et étudiants continuent de se mobiliser contre les mesures prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quinze mille personnes ont manifesté dans les rues de Liège, le 10 septembre. 2.000 étudiants se sont rassemblés à Bruxelles le 16 septembre et la FEF annonce déjà une nouvelle mobilisation le 30 septembre à Bruxelles. Cela montre bien que la lutte est loin d'être terminée. Elle aura tout le soutien du groupe PTB. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Pour la deuxième question *(A31)* relative à l'incendie dans les Hautes Fagnes, je donne la parole à Madame Julie CHANSON.

Mme Julie CHANSON, Conseillère provinciale (à la tribune) – Merci, Monsieur le Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Madame la Députée – Présidente, Mesdames et Messieurs les députés provinciaux, chers collègues, ça ne vous a pas échappé, le 14 août dernier, un incendie majeur s'est déclaré dans les Hautes Fagnes. Il a finalement touché un peu plus de 3.000 hectares, a mobilisé pendant plusieurs semaines des moyens humains et matériels considérables. La phase d'urgence provinciale n'a été levée que le 16 septembre si mes informations sont bonnes.

Et avant toute chose, je souhaite saluer le travail réalisé par les services de secours, les zones de secours, les services provinciaux, les communes, le Gouverneur et ses équipes, mais également le travail mené par les agriculteurs, les entreprises, les citoyens et tous les acteurs qui se sont mobilisés dans la région.

Le gouvernement wallon a lui-même souligné la très bonne coordination globale des acteurs sous l'égide de la Province de Liège, et je pense que c'est assez remarquable que pour le saluer.

Mais une crise de cette ampleur doit aussi nous obliger à regarder ce qui a pu, en tout cas mal fonctionner ou en tout cas ce qui peut être amélioré. Et c'est précisément là que je souhaite interroger notre Collège provincial aujourd'hui pour interpeller sur le retour d'expérience au niveau provincial et les leçons qu'on peut en tirer.

Tout d'abord, je voudrais aborder les infrastructures qui nous concernent, et la Province a investi de manière importante dans les caillebotis dans les Hautes Fagnes, notamment en 2023, via la Fédération du tourisme de la Province, et nous avions à l'époque attribué un marché d'un peu plus de 300.000 € pour la rénovation de deux kilomètres de caillebotis dans la région de Waimes.

Pouvez-vous nous dire si ces tronçons que nous avons aménagés ont été touchés par l'incendie, si on a un état des lieux de la situation et surtout si la Province va devoir prévoir un budget ou un mécanisme d'intervention pour l'éventuelle remise en état de ces infrastructures touristiques que nous avons financées ?

Puis il y a les moyens et les accès pour les secours.

Cet incendie a également montré à quel point l'accessibilité de certains secteurs des Hautes Fagnes peut être déterminante pour les services de secours.

La Province revendique aujourd'hui un rôle croissant de la sécurité civile et dans la coordination des six zones de secours, notamment à travers la mutualisation, la géolocalisation et la cartographie.

Un retour d'expérience spécifique est-il actuellement réalisé avec les zones sur les difficultés rencontrées en matière d'accès, de matériel ou de coordination ?

Et comptez-vous identifier, avec les zones de secours, les investissements ou les mutualisations qui devraient être réalisées pour améliorer la réponse à un éventuel prochain incendie de cette ampleur ?

J'aimerais rappeler que la Ministre VERLINDEN, à l'époque au Parlement fédéral, lorsqu'elle était ministre de l'Intérieur, avait promis, elle a promis beaucoup de choses, mais elle a promis, notamment celle-là, un cadastre du matériel disponible avec toutes les zones de secours.

Moi, pendant cinq ans, je n'ai rien vu venir. Donc je voulais savoir si vous, aujourd'hui, vous disposez de ce cadastre qu'elle avait notamment prévu de réaliser.

Alors, sommes-nous suffisamment préparés ?

Cette question est d'autant plus importante que les risques auxquels nos territoires sont confrontés évoluent.

Après les inondations de 2021 et aujourd'hui cet incendie, nous disposons de données, de cartes, de retours d'expérience, de signaux qui doivent nous permettre de mieux anticiper.

Le rôle de la Province est précisément intéressant ici, puisqu'elle ne remplace ni la région, ni le fédéral, ni les communes. Mais, par contre, elle peut coordonner, soutenir, mutualiser et faire circuler l'expertise. C'est pourquoi j'aimerais savoir s'il est prévu de réaliser un véritable retour d'expérience provincial en lien avec le Gouverneur, les zones et les communes concernées et éventuellement dans quels délais si cela est prévu.

Ce retour d'expérience débouchera-t-il sur un plan d'action concret avec des mesures, des responsables, un calendrier, etc. ?

Quelle place pour les citoyens ?

Un autre enseignement des crises récentes est la mobilisation spontanée des citoyens. Je pense qu'on peut tous la saluer tellement elle a été considérable. Des centaines de personnes veulent aider, c'est normal, c'est une richesse. Mais cette aide doit être organisée.

Et pour être réellement utile et ne pas perturber le travail des secours, il est à mon avis primordial de mieux l'encadrer.

Le Gouvernement wallon vient lui-même d'identifier la nécessité de clarifier le recours aux volontaires en situation de crise, notamment en matière de coordination et d'indemnisation. C'est pourquoi j'aimerais savoir si la Province compte-t-elle prendre part à cette réflexion et proposer, à partir de son expérience, un dispositif permettant de mieux organiser l'aide citoyenne lors de crises majeures ?

Je pense notamment à la possibilité de structurer une fonction de coordination de l'aide citoyenne, peut-être, sans créer artificiellement une nouvelle discipline, D6 comme c'est dans les cartons actuellement, mais en tout cas en identifiant clairement qui coordonne les volontaires, comment ils sont orientés et dans quel cadre ils peuvent intervenir.

Pouvons-nous mieux anticiper les départs de feu ?

Enfin, je voudrais poser une question plus prospective. Nous savons que certaines zones des Hautes Fagnes sont particulièrement difficiles d'accès et que la détection rapide d'un départ de feu peut être déterminante.

La Province dispose déjà de très nombreux outils et, évidemment, d'une expertise considérable en matière de cartographie, de géolocalisation mais aussi de coordination. Est-ce que la Province est prête à étudier, avec les acteurs compétents, la faisabilité d'un système provincial de surveillance et de détection précoce des incendies, notamment à partir des points hauts ou d'infrastructures existantes ?

Je ne parle évidemment pas d'installer demain des caméras partout dans les Fagnes, mais je demande simplement si on a étudié cette possibilité. Et si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas éventuellement lancer une étude pour en mesurer la faisabilité et en tout cas l'éventuelle nécessité ?

Alors ma dernière question concerne une éventuelle nouvelle voie pour la réforme des Provinces.

Lors de la commission de l'Intérieur à la Chambre cet été, vous l'avez peut-être, comme moi, suivie, l'intervention et les demandes de certains élus de la majorité étaient pour le moins surprenantes. En effet, j'ai pu entendre le souhait de renforcer, avec notamment trois équivalents temps plein, les équipes du Gouverneur ainsi que notamment le refinancement des services de celui-ci.

Je m'interrogeais donc, suite à ces interventions, sur l'avancement de la réforme, et je me permets de vous demander s'il était effectivement question d'une nouvelle vision pour ce qui est du rôle des missions et du financement des services du Gouverneur tel que souhaité en commission fédérale.

Pour conclure, nous en avons souvent parlé depuis 2021, la nécessité de passer d'une culture de la réaction à une véritable culture, de l'anticipation et du risque.

L'incendie des Hautes Fagnes nous donne une nouvelle occasion de traduire cette volonté en actes.

La Province a aujourd'hui, à mon sens, un rôle clairement identifié en matière de sécurité civile, de soutien aux communes, de coordination avec les zones de secours et de mutualisation. Elle ne peut évidemment pas tout faire, c'est clair, mais elle peut en tout cas réaliser ce qui relève de son niveau de pouvoir et surtout faire le lien entre les différents acteurs.

Ma question au collège est donc finalement très simple : Sommes-nous prêts à tirer de cet incendie un véritable plan d'action provincial pour mieux prévenir, mieux anticiper et mieux gérer les prochaines crises ?
Et si oui, quelles premières mesures notre collège provincial, notre députation permanente, appelons-la un peu comme on veut, j'ai envie de dire, en tout cas, vous, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, comment pouvez-vous finalement vous engager à mettre cela en œuvre ?

Sachez que ces questions ne sont pas du tout des questions ni négatives, ni critiques. Mais en tout cas, cette intervention se voulait constructive et je tiens à vous remercier d'avance pour les éléments de réponse que vous pourrez m'apporter. Et je remercie une fois encore les services provinciaux, ainsi que ceux du Gouverneur, qui ont mené un travail exemplaire jusqu'au 16 septembre et sans doute encore dans les jours qui viennent de passer.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite donc Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune) – Voilà, Madame la Conseillère. Je vous remercie pour vos nombreuses questions sur cet incendie majeur. Il a déjà alimenté de nombreuses questions et de nombreuses réflexions dans la presse et dans les assemblées parlementaires wallonne et fédérales.

Je voudrais, pour commencer ma réponse, rappeler toutefois que la plupart de ces questions ne relèvent pas directement des compétences du Collège provincial, mais bien de celles du Gouverneur qui a géré la crise.

Il était donc bien en charge de la crise. Le collège ne peut donc se substituer à lui. Mais ce que nous avons convenu avec Madame le Gouverneur faisant fonction, à qui nous avons déjà aussi transmis vos questions, c'est que nous souhaitons vous inviter à reformuler vos questions de façon telles que les services du Gouverneur assurent également un suivi de leur côté par rapport aux questions que vous avez posées.

Alors, je vais tenter de répondre sur quelques éléments qui relèvent de nos compétences. Et le premier élément concerne les caillebotis. En concertation avec mon collègue Député Vice-Président Luc GILLARD, puisque c'est lui qui gère les matières touristiques, l'état des lieux doit encore être complété. Certaines zones sont encore inaccessibles aux experts, mais nous savons effectivement toutefois que plusieurs kilomètres ont été détruits dans la zone parcourue par le feu.

Il est prématuré d'établir un chiffrage ou d'annoncer un mécanisme d'intervention provinciale. La reconstruction devra toutefois s'intégrer au programme global de restauration des Hautes Fagnes, piloté par la Région. La gestion de ces infrastructures relevant du DNF et le Service provincial du tourisme restera disponible pour partager son expérience et contribuer, dans le cadre de ses compétences, à ce travail.

Alors je réponds maintenant en matière d'investissement et de mutualisation nécessaire entre les zones de secours.

Je me permets de rappeler que d'abord, chaque zone dispose d'une autonomie de gestion et détermine ses investissements en fonction de l'analyse des risques sur son territoire. C'est cela la base. J'ai cependant déjà eu l'occasion de l'indiquer en juin, suite à une question de notre collègue Anne-Sophie TANDEL relativement aux feux de forêt où là, les zones ont, ces dernières années déjà renforcé leurs moyens pour les feux d'espaces naturels.

Souvenez-vous, j'avais, à ce moment-là, dit que les zones disposent de douze véhicules « feux de forêt », auxquels viennent s'ajouter huit véhicules en commande ou en projet dans les six zones de la Province. Mais les catastrophes naturelles dépassent bien évidemment les frontières de ces zones. Un événement de l'ampleur du feu des Hautes Fagnes n'a pas été géré par les seuls moyens de nos six zones, puisque 23 zones sur 30 sont en fait intervenues.

Et il faut ajouter à cela que pour ce type d'événement, le recours à des moyens fédéraux et/ou européens reste et restera toujours nécessaire. C'est dans cette logique que s'inscrit notamment le travail de cadastre évoqué dans votre question. Alors, une circulaire du Ministre de l'Intérieur demande aujourd'hui aux zones de documenter leurs ressources humaines, matérielles et leurs capacités opérationnelles. Et cet inventaire est prévu pour la fin de l'année 2026.

J'ajouterai qu'à l'échelle provinciale, nous avançons sur deux projets structurants dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Le premier est le rapprochement des quatre dispatchings des services d'incendie. Les travaux sont bien avancés. Un modèle commun a été présenté en Collège provincial, en sixième Commission, puis en troisième Commission et bénéficie d'un accord de principe des différents Conseils de zone.
L'objectif est d'améliorer la coordination, la circulation de l'information et la capacité collective d'intervention.

Le second projet structurant est l'analyse des risques à l'échelle provinciale, menée pour les six zones de secours sous la conduite de la major de la zone trois HEMECO. Cette analyse de risques à l'échelle provinciale doit nous donner une vision globale des risques et doit nous permettre de nous construire une vision pour un schéma d'intervention opérationnel à l'échelle du territoire provincial.

C'est essentiel avant de déterminer les moyens à développer, nous devons savoir précisément à quels risques nous devons pouvoir répondre.

J'en terminerai en disant peut-être que face à des événements exceptionnels, aucune institution ne peut agir seule. Le rôle de la Province est de favoriser cette capacité collective, mieux connaître les risques et les moyens disponibles, améliorer la coordination, développer les mutualisations lorsqu'elles apportent une réelle plus-value. Cela a évidemment un coût. C'est notre compétence, celui du financement des zones de secours.

Et à ce titre, la dernière circulaire du ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne reçue fin de la semaine dernière, confirme la trajectoire de financement provincial pour les années 2026 à 2029, et nous passerons de 55,6 millions d'euros en 2026 à nonante millions en 2029.

Cela, hors zone germanophone et hors investissement propre à la Province. J'espère avoir répondu dans la limite de mes possibilités à votre interpellation et je vous remercie pour votre écoute.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ?

M^{me} Julie CHANSON, Conseillère provinciale (de son banc) – Euh, très brièvement mais je vais venir au micro parce que c'est plus facile.

M^{me} Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (de son banc) – Oui parce que comme c'est enregistré par intelligence artificielle…

M^{me} Julie CHANSON, Conseillère provinciale (à la tribune) – Dommage qu'on n'a pas de micro à nos bancs.

Un tout grand merci, Monsieur le Député, pour vos réponses.

J'en suis évidemment satisfaite. C'était l'objectif de ma question en fait, c'était de pouvoir avoir des éléments d'information complémentaires ici, en séance. Ce sont des sujets qui me tiennent à cœur et dont on parle très peu en fait, au sein de nos murs et malheureusement, moi je ne siège pas en Commission trois.

Et donc je trouvais que sauter finalement sur cet événement triste, évidemment, permettait aussi de pouvoir ramener ce sujet au sein de notre Conseil provincial, puisque, vous l'avez rappelé, la Province a évidemment joué ce rôle de gestion de crise et il y a encore des choses à faire, à revoir, etc. Et je trouvais intéressant de pouvoir avoir ces éléments là avec vous.

Je me réjouis évidemment de vous entendre concernant les deux circulaires que vous avez évoquées, celle notamment sur la trajectoire budgétaire, mais aussi celles qui relèvent de l'inventaire et du cadastre. J'ai envie de dire enfin, puisqu'on en parle depuis presque dix ans maintenant. Et donc je pense que c'est très important qu'on puisse mesurer quelles zones disposent de quel matériel.

Je suis évidemment bien consciente que nos propres zones dans notre propre secteur sont évidemment, pour la plupart, très bien équipées pour faire face à ce genre d'enjeux, puisque notre territoire oblige de disposer de véhicules spécifiques.

Je sais que la plupart de nos pompiers aussi ont passé de nombreuses formations et certains se forment encore pour toujours être mieux formés et mieux informés, notamment grâce à l'expérience française et tout ça est à souligner, évidemment, et est très positif.

J'étais bien consciente en déposant ma question, évidemment que c'était un petit peu touchy parce qu'il y a le rôle du Gouverneur, on ne peut pas interroger les Gouverneurs, etc. de manière frontale.

Donc, néanmoins, je vous remercie d'avoir pu apporter tous ces éléments là avec vos collègues, et je ferai le nécessaire pour que les services du Gouverneur puissent apporter aussi leur pierre à l'édifice et m'apporter les compléments d'information.

Et je remercie déjà Madame la Gouverneur faisant fonction pour ça. Voilà. Merci beaucoup en tout cas.

M. LE PRESIDENT – Merci Madame la Conseillère.

La troisième et dernière question *(A32)* concerne également l'incendie dans les Fagnes, sous un autre aspect. J'invite son auteur, Monsieur Christian HUBERTY, à la tribune.

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe (de son banc) – J'ai changé.

M. LE PRESIDENT – Ah, il nous envoie son Chef de groupe en personne.

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe (de son banc) – C'était co-signé.

M. LE PRESIDENT – Oui.

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Donc oui, la question porte également sur l'incendie dans les Hautes Fagnes de cet été, plutôt par rapport aux services de secours et aux pompiers.

Donc voilà, je ne vais pas refaire toute l'introduction. L'incendie a été une catastrophe environnementale par son ampleur, sa durée, elle a fait beaucoup réagir, concernant la sous-estimation du changement climatique, les moyens investis dans les services de secours, mais aussi l'impréparation structurelle à des catastrophes naturelles d'ampleur comme on en connaît depuis des années avec… Il y a eu le Covid, les inondations, maintenant les feux de forêt.

De nombreux témoignages ont montré aussi les difficultés concernant l'intervention dans les Fagnes qui sont liés à l'impréparation, donc au niveau de la coordination entre les services, mais aussi le manque de moyens humains et euh, moyens matériels pour les équipes d'intervention.

Pourtant, les experts le disent, et ils l'ont dit pendant des semaines sur les plateaux ces dernières semaines, ça ne va pas s'arrêter dans les années à venir.

Le dérèglement climatique, dont les conséquences se manifestent aussi par des inondations, des tempêtes et des incendies intenses, nous impose d'anticiper des situations de crise appelées à se multiplier.

Nous, aujourd'hui, on s'interrogeait aussi sur la façon dont l'institution provinciale, comme principale contributrice au financement des zones de secours, comme responsable de l'École des cadets et de l'École du feu et actrice ayant pour but de renforcer la coordination entre les zones, peut prendre ses responsabilités et développer ses politiques pour renforcer notre préparation à des événements de cette ampleur.

On a toutes et tous assisté au soutien bienvenu des autres Provinces, mais aussi à la solidarité internationale venue d'Allemagne, des Pays-Bas, de Suède, de Norvège, etc. Et enfin à la solidarité forte et essentielle des citoyens et des agriculteurs de la région.

Ces soutiens ont été essentiels, mais ils ont aussi mis en lumière le manque de moyens pour nos propres zones de secours, tant en termes humain que matériel, comme l'a rappelé Marc Gilbert, le Président de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-pompiers de Belgique.

Moi, je voulais vous demander de quels moyens exactement les équipes d'intervention ont manqué sur le front. On a eu des retours de manque de masques efficaces pour être protégés.

Il y a toute la question des véhicules, etc. Est-ce que vous comptez travailler à ce sujet avec les différentes zones ?

On sait aussi que des pompiers de différentes zones sont intervenus dans les Fagnes sans formation spécifique pour les feux de forêt. Ce qui pose question pour leur propre sécurité et l'efficacité de leurs interventions.

Et donc, est ce que vous comptez renforcer la formation prévue aujourd'hui par l'École des cadets et l'École du feu, pour faire face aux éventuels futurs incendies ? Et plus largement, quel est l'état de la formation des services de secours pour d'autres catastrophes naturelles éventuelles ?

Des formations concernant les inondations ? Évidemment, on en a connu. Mais qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? D'éventuels tremblements de terre, des tempêtes ou autres phénomènes météorologiques extrêmes.

Et enfin, on en a déjà parlé dans ce Conseil, mais je vais encore insister là-dessus : Est-ce que vous comptez interpeller le Gouvernement fédéral afin d'exiger qu'il respecte sa part de financement légal de 50 % pour les zones de secours ?

C'est bien que la Province reprenne et augmente sa participation, qui va soulager les communes, mais c'est aussi essentiel que le fédéral respecte sa part pour assurer un réel financement des zones de secours à la hauteur de leurs besoins. Merci d'avance pour vos réponses.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Monsieur HUBERTY et Monsieur BASTIN, qui ont posé cette question concernant principalement la formation.

Chers collègues, merci pour cette question qui permet effectivement de revenir sur l'incendie qui a durement touché les Fagnes, mais aussi et plus largement sur la préparation à travers la formation d'un service de secours face aux situations exceptionnelles favorisées par le réchauffement climatique, comme vous le dites justement.

À la Province, une petite parenthèse, c'est l'IPFASSU, l'Institut provincial des agents des services de sécurité et d'urgence, qui gère toute la problématique des formations à travers trois écoles. Donc l'École du feu, l'École de police et l'École d'urgence, donc en l'occurrence l'EPAMU, qui gèrent, par exemple, en 2025, c'est 18.206 formations qui ont été données par ces trois écoles pour 37.600 heures prestées donc dans ces trois écoles qui interviennent au niveau de tout ce qui est urgences et de protection civile.

Votre interpellation évoquant la formation aux feux de forêt, celle plus large à toute catastrophe naturelle ainsi que la coordination des interventions. Je vais tenter de répondre du mieux possible à ces trois points.

Tout d'abord, concernant les feux de forêt, la Province de Liège dispose d'une compétence et d'une expertise spécifiques qui sont à souligner puisque le coordinateur francophone pour la formation Feux de forêt, le Capitaine Olivier Giust, est issu de chez nous, de notre école, en œuvrant également dans les zones deux et quatre de notre Province. Il a suivi des formations spécialisées en France afin de pouvoir en développer ici à son tour et est aujourd'hui formateur au sein de notre École du feu, où il assure d'ailleurs la coordination de cette discipline.

Les cours validés au niveau fédéral par le Conseil supérieur s'articulent en deux niveaux, destinés pour le premier au cadre de base et pour le second au cadre moyen et supérieur. En fonction de l'ancienneté du grade du candidat, celui-ci doit suivre la totalité de la formation ou une partie de celle-ci pour obtenir l'équivalence correspondante.

Cette formation figure dans le plan de formation des zones de secours depuis 2024 et a depuis été dispensée dans cinq des six zones de secours de la Province de Liège, la zone deux ayant décidé de la faire suivre à partir de 2027. En effet, toutes les zones ne suivent pas toutes les formations les mêmes années, mais souvent il se fait un étalement. C'est ainsi qu'entre 2024 et 2027, environ 1.800 pompiers ont été ou seront formés à cette discipline.

Il y a une vraie intégration de cette matière dans nos programmes, comme nous le faisons d'ailleurs avec d'autres disciplines nécessaires aux pratiques de terrain. Car, si vous évoquez le manque de moyens ou de préparation des intervenants lors de l'incendie, d'où je vous répondrais que je n'ai pas de quoi faire l'inventaire de ce qui aurait pu faire défaut ou pas, mais que, en revanche, je sais que nous travaillons sans cesse en concertation avec les zones, le conseil de formation et les services du Gouverneur, à proposer les cursus les plus adaptés aux réalités opérationnelles.

Ainsi, pour parler de la capacité à faire face aux autres catastrophes naturelles, les inondations de 2021 ont notamment conduit au développement, en Province de Liège, d'un cours « INSA », c'est à dire « initiation nageur sauveteur aquatique », reconnu au niveau fédéral depuis 2023.

Plus de 1.000 pompiers ont suivi cette formation de 8 heures qui comprend une partie théorique mais surtout une importante partie pratique.

Plus largement, les formations de base des sapeurs-pompiers abordent déjà différentes situations liées aux catastrophes naturelles. Certaines parties des modules de brevet de base concernent notamment les effondrements, les tempêtes et d'autres événements de ce type. Ces thématiques sont étudiées lors des formations de base, mais aussi abordées en formation continue ou en fonction de demandes des zones via des focus spécifiques tels que les effondrements, la pollution, le colmatage, les endiguements, le sauvetage de grands animaux, l'abattage d'arbres tombés ou la protection contre les chutes.

Soit, vous en conviendrez, autant de compétences mobilisables lors de catastrophes naturelles, quelles qu'elles soient.

L'École du feu dispose également d'un logiciel de simulation et de plusieurs maquettes permettant de reproduire différents scénarios de crise, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'autres situations opérationnelles.

Il y a enfin une dimension essentielle dans ce type d'intervention : la capacité à coordonner plusieurs zones de secours et plusieurs équipes mobilisées simultanément sur un même événement.

À cet égard, je voudrais rappeler l'existence de la formation « Dir PC-Ops », c'est à dire « Directeur de poste de commandement opérationnel », organisée à l'École du Feu de Liège depuis sa création, en novembre 2017, qui présente la particularité de n'avoir que deux écoles habilitées à la dispenser en Belgique : l'École du Feu de Liège pour la partie francophone et l'École d'Anvers pour la partie néerlandophone.

Il s'agit d'une formation multidisciplinaire destinée à former les futurs directeurs de poste de commandement opérationnel. Elle se termine par un assessment permettant de certifier les candidats qui réussissent et sont ensuite soumis à une obligation de recyclage annuelle de 6 heures, afin de conserver la validité de leur certification.

Et cette formation a eu une traduction très concrète lors des opérations dans les Fagnes. Des pompiers formés à cette fonction ont effectivement pu diriger des opérations en coordonnant les pompiers provenant de plusieurs zones de secours et en organisant au mieux leurs interventions.

Je conclurai ainsi : l'incendie des Fagnes a évidemment rappelé l'importance de disposer de services de secours capables de faire face à des situations d'une ampleur exceptionnelle. Cette préparation existe, est structurée autour des thématiques évoquées sciemment et surtout aptes à s'adapter et à évoluer en fonction des besoins du terrain dans le cadre du plan de formation pluriannuel qui est réévalué chaque année afin de tenir compte des besoins exprimés par les zones, notamment en présence aussi des équipes du Gouverneur. Le département provincial de la formation effectue ici un travail important tant dans la charge qu'il représente, que dans ses effets, en formant des professionnels de l'urgence prêts à faire face à diverses situations.

Je vous remercie de m'avoir permis, par votre question, de rappeler cette réalité.

Merci pour votre bonne attention.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une intervention ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe (à la tribune) – Merci beaucoup pour toutes ces informations.

C'est intéressant de voir que la formation Feux de forêt s'étend et que ce sera utile certainement pour aussi la zone deux.

On a quand même aussi le Sart-Tilman, ici à Liège. Voilà, donc merci. Après voilà, je reste un peu sur ma faim. Ça fait plusieurs fois que je pose cette question, la question de l'interpellation du Gouvernement fédéral.

Vous n'en parlez pas, mais il y a donc une loi qui oblige normalement le fédéral à respecter 50 % du financement et je pense que, comme Province, vu tous les enjeux climatiques qu'on vit et qu'on va encore vivre, c'est vraiment essentiel de, à un moment donné, en tout cas, rentrer en discussion sur le fait qu'on a besoin d'un refinancement des zones de secours.

Et donc voilà, j'espère que, dans ce cas-ci, on peut dire « qui ne dit mot consent » et que vous allez aller trouver le fédéral pour faire respecter sa part. Merci.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller.

Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.

VII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Prise d’acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

M. LE PRÉSIDENT – Point 4 de l’ordre du jour. Prise d’acte de l’adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

Suite au remplacement de Madame Muriel BRODURE-WILLAIN par Monsieur Irwin GUCKEL, en qualité de Vice-président du Conseil provincial, il fallait encore désigner un nouveau membre suppléant du bureau.

Il a dès lors été proposé au bureau du 14 septembre, par le groupe PS, de désigner Madame Muriel BRODURE-WILLAIN en tant que suppléante dudit groupe.

Je vous invite à en prendre acte.

Document 25-26/301 : Modification statutaire – Abrogation du règlement général organique (RGO) et intégration de ses dispositions pertinentes dans le statut administratif du personnel provincial non enseignant.

M. LE PRÉSIDENT – Le point 5 concerne la Modification statutaire – Abrogation du règlement général organique, le RGO, et intégration de ses dispositions pertinentes dans le statut administratif du personnel provincial non enseignant.

Votre première Commission a pris connaissance de ce document et j'invite son rapporteur, Monsieur Marc DELREZ, à nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune) – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, votre première commission a examiné ce mardi le document 301, qui a en effet pour objet l'abrogation du règlement général organique et l'intégration de ses dispositions pertinentes dans le statut administratif du personnel provincial non enseignant.

Un agent du service juridique a fourni les explications suivantes devant la Commission. À l'origine, le règlement général organique constituait le cadre statutaire applicable à l'ensemble du personnel provincial, sans distinction entre personnel enseignant ou non enseignant.

Cette situation a toutefois évolué au fil du temps. D'une part, l'adoption du statut administratif du personnel non enseignant a conduit à retirer cette catégorie du personnel du champ d'application du règlement général organique, lequel a alors cessé de s'appliquer au personnel non enseignant. D'autre part, le personnel enseignant subventionné par la Communauté française est désormais régi par des décrets spécifiques adoptés par celle-ci.

Dès lors, le règlement général organique est devenu un texte qui ne s'appliquait plus qu'au personnel enseignant non subventionné par la Communauté française, soit une catégorie de personnel aujourd'hui limitée à 138 agents.

En raison de cette réduction progressive de son champ d'application, le règlement général organique n'a plus fait l'objet de mise à jour régulière, de sorte que le texte contient aujourd'hui un nombre important de dispositions devenues obsolètes ou même contraires aux évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son adoption.

C'est pourquoi, il est proposé d'abroger le règlement général organique et d'intégrer ses dispositions encore pertinentes au sein du statut administratif du personnel provincial.

Cette intégration s'opérera selon les principes suivants : des dispositions du statut administratif du personnel non enseignant, lorsqu'elles portent sur le même objet et sont conciliables, sont rendues applicables au personnel enseignant non subventionné par la Communauté française, mais les spécificités propres à l'enseignement sont maintenues lorsque cela est nécessaire par l'introduction de dispositions particulières.

Ainsi, la réforme envisagée permettra de maintenir, au bénéfice du personnel enseignant non subventionné, certaines dispositions spécifiques issues du règlement général organique, lorsque celles-ci demeurent pertinentes et plus favorables.

À l'inverse, le personnel enseignant non subventionné bénéficiera de certaines dispositions du statut administratif du personnel non enseignant, plus favorables que celles prévues par le règlement général organique.

J'espère que vous me suivez toujours…

Ces évolutions, autrement dit, seront entièrement favorables au personnel enseignant non subventionné. Il est d'ailleurs précisé que les syndicats ont approuvé ce projet à l'unanimité.

Une conseillère demande encore à en savoir plus sur l'identité et l'origine de cette catégorie du personnel. Il lui est répondu que le personnel enseignant non subventionné par la Communauté française ne donne normalement pas de cours, mais est considéré comme personnel enseignant par décret.

Typiquement, il s'agit des agents actifs au sein des internats provinciaux.

Merci pour votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (48 votants).

(Vote électronique)

Le vote est clôturé.

48 votants, 48 voix « pour ». Unanimité. Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/352 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Liège Panthers » dans le cadre de son fonctionnement 2026-2027.

Document 25-26/353 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Sport et Santé » – 7e édition du semi-marathon de la Province de Liège qui se tiendra le 18 octobre 2026 à Liège avec un départ et une arrivée de et à l'Esplanade Roi Albert 1er sur l'île Monsin.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 6 et 7 de l'ordre du jour concernent des octrois de subventions Sports aux ASBL « Liège Panthers » et « Sport et Santé ».

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par la première Commission qui a désigné Monsieur Guillaume DHEUR comme rapporteur pour ceux-ci.

M. Guillaume DHEUR, Rapporteur (à la tribune) – Madame la Gouverneur faisant fonction, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, chers collègues, votre première commission s'est réunie pour discuter des deux points suivants.

Tout d'abord, un soutien de l'ordre de 25.000 € pour l'aide à la formation des jeunes de l'ASBL « Liège Panthers ». L'objectif étant de soutenir financièrement le fonctionnement de la post-formation des jeunes joueuses de basket-ball 18-22 ans durant la saison 2026-2027.

Cela permet de donner l'opportunité aux jeunes joueuses prometteuses de poursuivre des études et de s'épanouir sportivement, moralement et socialement, tout en pratiquant leur sport au plus haut niveau dans leur région.

Il n'y a pas eu de questions pour ce point.

Le second concerne la septième édition du semi-marathon de la Province de Liège, qui se tiendra le 18 octobre 2026, à Liège.

Un subside de 10.000 € est proposé.

Un Conseiller demande le détail des dépenses prévues pour l'organisation de cet événement. La réponse est que le détail se trouve dans le formulaire de demande et qu'il pourra être envoyé au conseiller en question.

Je vous remercie pour votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents (48 votants).

(Vote électronique)

Le vote est clôturé.

48 Conseillers ont pris part au vote. Unanimité. 48 voix « pour ».

Le Conseil adopte les deux résolutions.

[Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/354 : Modification du Règlement organique de la Haute École de la Province de Liège (HEPL).

M. LE PRÉSIDENT – Le point suivant, le point 8, concerne la modification du Règlement organique de la Haute École de la Province de Liège et a été soumis à l'examen de votre première Commission.

J'invite son rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune pour son rapport.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, la première commission s'est réunie mardi 22 septembre et a examiné le projet de modification du Règlement organique de la HEPL.

Cette adaptation répond principalement à deux évolutions. D'une part, une modification du cadre décrétal, entraînant notamment la suppression de la commission de concertation relative aux frais afférents aux biens et services. D'autre part, l'intégration de trois nouvelles habilitations au sein de la HEPL : Bio-pharmaceutique, Bio-qualité et Business Analyst.

La mise à jour apporte également quelques adaptations destinées à améliorer la clarté et la cohérence du règlement.

Il est précisé que ces modifications ont été approuvées par la COPALOC et par les organes concernés de la Haute École.

Dès lors, il est proposé au Conseil provincial d'approuver le règlement.

Deux commissaires ont pris la parole.

Tout d'abord concernant la suppression de la commission de concertation :

Quelles sont les conséquences sur le fonctionnement de la HEPL ? Le mécanisme compensatoire est-il instauré ? Il est répondu que cette suppression intervient sur base du décret et que le Gouvernement ayant uniformisé le minerval, les frais supplémentaires ne trouvent plus à s'appliquer.

Deuxièmement, ces mesures ont-elles fait l'objet d'une approbation unanime de la COPALOC. Il est répondu qu'il n'y a pas eu de vote, l'approbation étant intervenue par consensus.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (48 votants).

(Vote électronique)

Le vote est clôturé.

48 Conseillers prennent part au vote. 48 voix « pour ». Unanimité.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/355 : Accord de coopération 2021-2024 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones – Prolongation de la dotation en 2026.

M. LE PRÉSIDENT – Le point 9 concerne l'accord de coopération 2021-2024 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones – Prolongation de la dotation en 2026.

Ce document a été soumis à l'examen de votre première commission, et j'invite son rapporteur, M. Fabien BELTRAN, à la tribune.

M. Fabien BELTRAN, Rapporteur (à la tribune) – Monsieur le Président, Madame la Gouverneur faisant fonction, Madame la Députée – Présidente, Mesdames, Messieurs les Députés, chers collègues, le Conseil provincial est appelé à se prononcer sur la prolongation pour l'exercice 2026 de la dotation prévue dans le cadre de l'Accord de coopération entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones.

Cette collaboration institutionnelle existe depuis 2004 et a été renouvelée à plusieurs reprises, le dernier accord couvrant la période 2021-2024.
La dotation avait déjà été prolongée pour 2025.

À la demande du Ministre - Président de la Communauté germanophone et compte tenu de l'évaluation positive des collaborations menées en 2025, il est proposé de maintenir en 2026 une dotation globale d'1.500.000 €, soit un montant identique à celui de 2025.

Cette prolongation vise notamment à assurer la stabilité des relations institutionnelles, dans l'attente d'une clarification des éventuelles évolutions dans la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir.

La dotation concerne les secteurs de l'enseignement, de la formation, de la culture, de l'action sociale, du sport et de la santé, du tourisme, de la transition écologique et alimentaire, de la sécurité ainsi que certaines collaborations spécifiques, notamment avec la WFG et la BRF.

Sur les 1.500.000 €, 871.000 € sont destinés à la Communauté germanophone, tandis que 629.000 € correspondent à des interventions identifiées : 64.000 € pour Kaleido, 60.000 € pour la promotion sociale, 240.000 € pour le Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel, 125.000 € pour la WFG, 90.000 € pour la BRF et 50.000 € pour l'Espace Tremplin.

La Communauté germanophone assurera la gestion administrative et financière des dossiers relevant de la dotation, ainsi que le contrôle de l'utilisation des subventions.

Un comité d'accompagnement réunissant la Province, le Gouvernement de la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres assurera le suivi et l'évaluation du dispositif.

Les bénéficiaires devront par ailleurs faire apparaître explicitement le soutien financier de la Province de Liège.

La décision qui est proposée : de prendre acte de la prolongation du dispositif pour 2026 et de proposer au Conseil provincial d'approuver le versement de la dotation d'1.500.000 €, selon les mêmes principes que pour 2025, en garantissant l'égalité de traitement entre les citoyens et les opérateurs des territoires germanophones et francophones de la Province.

Aucune question n'a été soulevée sur ce point en première commission, Monsieur le Président.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (48 votants).

(Vote électronique)

Le vote est clôturé.

Unanimité. 48 voix « pour » sur 48 votants.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/356 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Latitude 50 » pour l'acquisition de matériel d'éclairage LED portant sur du matériel d'éclairage scénique et d'équipement de différents espaces du site, notamment les espaces d'accueil, les bureaux, les locaux techniques, les espaces communs et abords extérieurs.

Document 25-26/357 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Foyer culturel de Jupille-Wandre » pour l'acquisition d'éclairage LED, de matériel technique d'animation, principalement pour sa nouvelle salle de Wandre et sa salle de Jupille.

Document 25-26/358 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Homerecords » pour l'acquisition de matériel technique de captation multimédia, d'enregistrement audio haute qualité et de réalisation de contenus audiovisuels destiné à améliorer l'offre artistique et technique proposée par leur studio d'enregistrement, « The Tiny Club », implanté rue Paternier, 8 à Liège, et leur label de production.

Document 25-26/359 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Spray Can Arts » pour l'acquisition de matériel technique de studio, Podcast et de la Scène, afin d'améliorer la qualité technique de leurs productions.

Document 25-26/360 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » (SREAW) dans le cadre de l'organisation d'un atelier d'art dramatique au Théâtre du Trianon, durant la saison culturelle 2026/2027.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 10 à 14 concernent des octrois de subventions Culture aux ASBL « Latitude 50 », « Foyer culturel de Jupille-Wandre », « Homerecords », « Spray Can Arts » et « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon ».

Ces cinq documents ont été examinés par votre deuxième commission qui vous propose de les regrouper. J'invite le rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune pour son rapport sur ces cinq documents.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, la deuxième commission s'est donc réunie ce 23 septembre au Domaine provincial de Palogne et, avant de bénéficier d'une visite particulièrement intéressante et agréable, a notamment examiné conjointement cinq demandes de subventions en matière culturelle, quatre concernent l'acquisition ou le renouvellement de matériel technique au bénéfice de « Latitude 50 », du « Foyer culturel de Jupille-Wandre », de « Homerecords » et de « Spray Can Arts », notamment en matière d'éclairage de scène, de studio et de production audiovisuelle.
Le cinquième dossier concerne le soutien à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon pour l'organisation d'un atelier dramatique au Théâtre du Trianon, durant la saison 2026-2027.

La Commission a pris connaissance de ces cinq projets de résolution qui n'ont suscité aucun débat et sont soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil. Merci.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Avant de passer au vote, je vous informe que Madame Murielle FRENAY ne participe pas au vote sur le document 25-26/357.

Nous allons donc passer d'abord au vote sur ce document.

Le vote est ouvert pour le document 357 (47 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

47 Conseillers ont voté. Unanimité. 47 voix « pour ».

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Pour les quatre autres documents, pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents (48 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

48 votes « pour ».

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

[Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/361 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Productions associées » pour l'acquisition de matériel technique destiné à améliorer le studio d'enregistrement connu sous le nom de « Guppy », de Monsieur Thomas MEDARD.

Document 25-26/362 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Arsénic2 » dans le cadre de l'organisation du Festival « Prendre Soin Liège #4 », qui se déroulera du 23 septembre au 5 octobre 2026, à Liège.

Document 25-26/363 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Stavelot-Trois-Ponts » dans le cadre de l'extension du territoire en 2026.

Document 25-26/364 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Coopération Culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » – Organisation de la 6e édition de leur projet « Divers Cités », saison 2026/2027.

Document 25-26/365 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Service de Jeunesse des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active » (CEMEA-SJ) – Aide à la réalisation d'un documentaire sur les pédagogies actives « Le Savoir en Mouvement », de mars 2026 à février 2027.

M. LE PRÉSIDENT – Les cinq points suivants, les points 15 à 19, concernent des octrois de subventions Culture aux ASBL « Productions associées », « Arsénic2 », « Centre culturel de Stavelot-Trois-Ponts », « Coopération Culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » et « Service de Jeunesse des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active ».

Ces cinq documents ont également été examinés et regroupés par votre deuxième commission et j'invite son rapporteur, Madame Anne ZINNEN-FABRY, à la tribune.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2026

M^me^ Anne ZINNEN-FABRY, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, j'ajouterai que nous avons mangé des petits choux à Palogne et que c'était très bon. (rires) Voilà, nous avons visité le musée de la boulangerie.

Bon, ces cinq documents n'ont déjà fait l'objet d'aucune question, donc ça va aller relativement vite.

L'octroi d'abord de subventions pour « Productions associées » pour l'acquisition de matériel technique destiné à améliorer le studio d'enregistrement connu sous le nom de Guppy, pour une subvention de 5.000 €.

La deuxième, c'est l'ASBL « Arsenic2 » qui demande une subvention et qui se voit octroyer une subvention de… enfin, pas encore, quand vous aurez voté mais… dans le cadre de l'organisation du festival « Prendre Soin Liège #4 », qui se déroulera du 23 septembre au 5 octobre à Liège, donc qui a commencé hier, et qui poursuit l'objectif de visibiliser et de tisser du lien entre les différents acteurs de la santé à Liège, donc du lien entre les patients, les associations, les citoyennes, les professionnels et les futurs professionnels, sans oublier les politiques.

Le Collège provincial propose une subvention de 10.000 €.

Le troisième point, le 363, est une demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Stavelot-Trois-Ponts », dans le cadre de l'extension du territoire en 2026.

Le Collège provincial propose une subvention de 4.000 €.

364, c'est la demande de soutien de l'ASBL « Coopération culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » pour l'organisation de la sixième édition du projet « Divers Cités », qui rassemble plusieurs secteurs dont les centres culturels, bibliothèques, enseignement, secteur social et qui s'étend sur plusieurs communes de l'arrondissement de Liège, qui vise la mise en débat de questions de société tout en encourageant l'expression citoyenne.

Le Collège provincial propose une subvention de 6.000 €.

Et enfin, le document 365 pour la demande de soutien de l'ASBL « Service de Jeunesse des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active » pour l'aide à la réalisation d'un documentaire sur les pédagogies actives « Le savoir en mouvement », c'est le titre du documentaire, et dont l'objectif est de montrer les effets des pratiques d'éducation active sur les individus et d'informer, éduquer et mettre en valeur le travail des professionnels de l'école.

Le Collège provincial propose une subvention de 5.000 €.

La deuxième commission vous propose de valider, de voter ces cinq subventions.

Merci.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Avant de passer au vote, je vous informe que Madame Murielle FRENAY ne participe pas au vote sur le document 25-26/364.

Nous passons donc d'abord au vote sur ce document.

Le vote est ouvert pour le document 364 (46 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

46 Conseillers ont participé au vote. Unanimité. 46 voix « pour ».

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Pour les quatre autres documents 361, 362, 363 et 365, pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre résolutions (47 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

47 Conseillers ont pris part au vote. 47 voix « pour ». Unanimité.

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

[Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Document 25-26/366 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Coopération Culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » – Organisation des activités de l'ASBL pour l'année 2025.

Document 25-26/367 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Micro Festival » – Prise en charge partielle des frais artistiques de la 1re édition hivernale du Micro festival, qui a eu lieu les 27 et 28 février 2026.

Document 25-26/368 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Zoé NEVE dans le cadre de l'aide à la création du spectacle jeune public « Gloire aux mauviettes », prévue pour une résidence à La Chaufferie, en avril 2027.

Document 25-26/369 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2026 à 19 bibliothèques reconnues.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 20 à 23 concernent des octrois de subventions Culture aux ASBL « Coopération Culturelle régionale de l'arrondissement de Liège », « Micro Festival », à Madame Zoé NEVE et à 19 bibliothèques reconnues.

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par votre deuxième commission et j'invite son rapporteur, Madame Astrid BASTIN, à la tribune.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Pour le document 366, octroi de subventions en matière de Culture – Demande au soutien de l'ASBL « Coopération culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » - Organisation des activités de l'ASBL pour l'année 2025 ». Ce document concerne l'octroi d'une subvention provinciale de 12.000 € à l'ASBL.

Le document 367, octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Micro Festival » – Prise en charge partielle des frais artistiques de la 1re édition hivernale du Micro Festival, qui a eu lieu les 27 et 28 février 2026. Ce document concerne l'octroi d'une subvention en espèces d'un montant de 7.500 €.

Concernant le document 368, octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Zoé NEVE, dans le cadre de l'aide à la création du spectacle jeune public « Gloire aux mauviettes ! » prévue pour une résidence à la Chaufferie en avril 2027. Ce document concerne l'octroi d'une subvention de 5.000 €.

Le dernier document 369, subvention de fonctionnement en 2026 à 19 bibliothèques reconnues. Les montants alloués allant de 3.712,50 € à 23.100 €, basés sur les dépenses admissibles de 2025 et 20 autres bénéficiaires ont reçu des subventions inférieures à 3.500 €, dans le cadre d'une résolution précédente.

Tous les points ont été approuvés par consensus et n'ont soulevé aucune question.
Merci.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que Madame Murielle FRENAY ne participe pas au vote sur le document 25-26/366.

Nous passons donc d'abord au vote sur ce document.

Le vote est ouvert pour le document 366 (45 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

45 Conseillers ont participé au vote. Unanimité. 45 voix « pour ».

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Pour les trois autres résolutions. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents (45 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

45 Conseillers ont participé au vote. Unanimité.

Le Conseil adopte les trois résolutions.

[Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Au niveau technique, je pense peut-être que Madame TANDEL a remis son système de vote électronique et donc a quitté la séance. Nous ne sommes plus que 47.

Document 25-26/370 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation Léon Frédéricq – Fondation hospitalo-universitaire » – Octroi de bourses aux jeunes chercheurs durant l'année 2026.

M. LE PRÉSIDENT – Le point 24 a été examiné par votre troisième commission, et il s'agit d'un octroi de subventions en matière de Santé à la Fondation d'utilité publique « Fondation Léon Frédéricq – Fondation hospitalo-universitaire » pour l'octroi de bourses aux jeunes chercheurs durant l'année 2026.

J'invite le rapporteur, Monsieur Jacques CHABOT, à la tribune.

M. Jacques CHABOT, Rapporteur (à la tribune) – Madame le Gouverneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Députation provinciale et chers collègues, Monsieur le Directeur général aussi.

C'est à l'unanimité et sans question ni remarque, que votre troisième commission, réunie ce 23 septembre, a approuvé la proposition du Collège provincial d'octroyer une subvention en espèces de 25.000 € au profit de la Fondation d'utilité publique « Fondation Léon Frédéricq – Fondation hospitalo-universitaire » sise au CHU de Liège, afin de soutenir ses activités et plus particulièrement l'octroi de bourses aux jeunes chercheurs durant l'année 2026.

La Fondation Léon Frédéricq a été fondée par le CHU de Liège, l'Université de Liège, le fonds Léon Frédéricq et le Centre anticancéreux, avec pour objectif de soutenir et renforcer l'aide à la recherche médicale et biomédicale à Liège. Elle promeut avant tout l'excellence et l'innovation afin que chacun puisse bénéficier d'une médecine de pointe.

Elle fonde notamment son action sur la créativité des jeunes chercheurs, en leur donnant les moyens de servir le progrès médical dans l'intérêt de la santé de chacun.

Elle favorise également l'acquisition et la mise en œuvre de moyens technologiques les plus performants, tant en matière de recherche que lors de la prise en charge des patients en milieu hospitalier.

Enfin, la Fondation se mobilise contre le cancer à Liège en s'engageant activement aux côtés de l'Institut de cancérologie Arsène Burny du CHU de Liège, véritable centre médical de référence en Wallonie dans le domaine de l'oncologie.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (42 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

42 conseillers ont voté. 41 voix « pour », 1 abstention.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 41

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 1]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/371 : Octroi de subventions en matière Santé – Demande de soutien de l'ASBL « Association Mademoiselle Andrée Mathieu » dans le cadre du projet de création d'un espace d'accueil sécurisé accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. LE PRÉSIDENT – Le point 25 concerne un octroi de subventions en matière de Santé à l'ASBL « Association Mademoiselle Andrée Mathieu », dans le cadre du projet de création d'un espace d'accueil sécurisé accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce document a été examiné par votre troisième commission et j'invite son rapporteur, Monsieur LOMBA à la tribune.

M. Eric LOMBA, Rapporteur (à la tribune) – Chers collègues, le document 371 a été soumis à la troisième commission. Ce dossier consiste à octroyer une subvention de 5.000 € à l'ASBL « Association Mademoiselle Andrée Mathieu » à Henri-Chapelle, aux fins de soutenir financièrement l'achat de matériel dans le cadre du projet de création d'un espace d'accueil sécurisé accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune question.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (44 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

44 Conseillers ont pris part au vote. 42 voix « pour », 2 abstentions.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 2]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/372 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 19 octobre 2026.

M. LE PRÉSIDENT – Point 26 : Liège zone 2 – IILE-SRI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 19 octobre 2026.

Ce document a été examiné par votre quatrième commission et j'invite son rapporteur, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune.

M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président et désolée pour ma voix.

Chers collègues, dans le document 25-26/372, Assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2026, le principal changement des statuts consiste en la fusion du secteur A et B de l'intercommunale d'incendie

En uniformisant les deux régimes, cela permettra une uniformisation des interventions des pompiers volontaires sur l'ensemble de la zone. En effet, le secteur B est le secteur des pompiers volontaires, essentiellement déployés et représentés sur et par les Communes de Flémalle et d'Engis. Le secteur A, le reste des communes avec des pompiers professionnels.

Cela permettra aussi une uniformisation des participations entre toutes les communes associées. Le reste des adaptations est en lien avec la disparition du secteur B et le changement de vocabulaire.

Merci pour votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (46 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

46 Conseillers ont pris part au vote. 39 voix « pour » et 7 abstentions.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 39

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/373 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des trois Services de Remplacement Agricole de la Province de Liège « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois », dans le cadre de leur fonctionnement annuel 2026.

Document 25-26/374 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'ASBL « Pays de la Haute Amblève » dans le cadre de ses projets 2026 au bénéfice des savoir-faire locaux, de l'environnement et du territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Points 27 et 28, relatifs à des octrois de subventions en matière d'Agriculture aux trois Services de Remplacement Agricole de la Province de Liège, ainsi qu'à l'ASBL « Pays de la Haute Amblève », ont été examinés et regroupés par votre quatrième commission.

J'invite Madame Nadia LOUKIA à la tribune, pour son rapport sur ces deux documents.

M^{me} Nadia LOUKIA, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, le premier dossier concerne l'octroi de subventions de fonctionnement pour l'année 2026 au bénéfice, comme vous le disiez, des trois services de remplacement agricole qui se trouvent dans notre Province, donc « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois ».

Le montant total proposé s'élève à 30.600 €, répartis proportionnellement entre les trois structures. Ces services, il faut savoir qu'ils jouent un rôle absolument capital pour notre monde agricole. Ils permettent d'aider les agricultrices et les agriculteurs qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer temporairement leurs travaux.
Le volume d'heures prestées et le nombre de membres restent constants, ce qui démontre un réel besoin de terrain.

Les bilans, budgets, et justificatifs des années antérieures ont tous été rigoureusement transmis et validés.

Donc je vous invite à marquer votre accord sur ce soutien indispensable à la pérennité de ces services de première ligne. Je vous remercie pour le premier dossier.

Le second dossier porte sur l'octroi d'une subvention de 7.500 € pour l'ASBL « Pays de la Haute Amblève ».

Cette aide s'inscrit pleinement dans les orientations de notre déclaration de politique provinciale.

Elle vise à encourager les initiatives locales et à renforcer les liens entre la production agricole, les acteurs économiques et les citoyens.

Créée en 2021, cette ASBL agit comme un véritable activateur d'échanges sur le territoire. Elle structure la concertation entre les acteurs publics, associatifs et entrepreneuriaux, tout en dynamisant les savoir-faire locaux et le label de la région.

Les documents comptables et prévisionnels ont été transmis et l'utilisation correcte des subsides précédents a été pleinement justifiée.

Je vous invite donc également à accorder ce soutien financier pour les accompagner dans leurs projets 2026 au bénéfice de l'environnement et du territoire.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui, Madame.

M^me^ Julie CHANSON, Conseillère provinciale (de son banc) – Monsieur le Président, juste pour vous prévenir que je ne voterai pas parce qu'en fait je suis employée au sein de cette structure-là.

M. LE PRESIDENT – Pour le document 373 ?

M^me^ Julie CHANSON, Conseillère provinciale (de son banc) – Haute Amblève.

M. LE PRESIDENT – Donc 374.

M^me^ Julie CHANSON, Conseillère provinciale (de son banc) – Oui.

Je vous propose donc de voter d'abord pour le document 373.

Le vote est ouvert (45 votants).

Ah oui, permettez… Petite touche technique, d'abord. Ça va ?

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

45 Conseillers ont pris part au vote. Unanimité. 45 voix « pour ».

[Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Votons maintenant sur le document 374 (45 votants).

Petit aménagement… Voilà

(vote électronique)

45 Conseillers ont pris part au vote. Unanimité. 45 voix « pour ».

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/375 : Règlement provincial relatif à l'octroi d'un subside pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

M. LE PRÉSIDENT – Le point 29 concerne le Règlement provincial relatif à l'octroi d'un subside pour la destruction de nid de frelons asiatiques.

Ce document a été examiné par la quatrième commission qui a désigné Monsieur Irwin GUCKEL comme rapporteur.

(inaudible)

Ah, on change… Je n'ai pas de souci. Viens, Grégory.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, le point 375 concerne donc un subside provincial à destination des Communes pour la destruction de nid de frelons asiatiques, pour un montant de 30 € par intervention, avec une enveloppe totale de 15.000 €.

Un Commissaire s'interroge sur comment sera avertie la Province. Il lui est répondu par les services que ce sera via la Région wallonne, sur base d'une preuve du destructeur ad-hoc, car il s'agit d'une aide qui vient en complément de celle de la Région.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (46 votants).

(vote électronique)

46 Conseillers ont pris part au vote.

Le vote est clôturé.

46 voix « pour ». Unanimité.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/376 : Mise en vente de l'immeuble sis Bergstrasse, 16 à 4700 Eupen.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 31 et 32, documents 377 et 378 : Octroi de subventions en matière de Communication aux ASBL « Liège Gestion Centre-Ville », « Qu4tre » et « Vedia », ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission…

Pardon, excusez-moi. Nous allons d'abord passer au point 30. Ce sera plus facile.

Il concerne la mise en vente de l'immeuble sis Bergstrasse, 16 à Eupen.

Ce document a également été examiné par votre quatrième Commission et j'invite son rapporteur, Madame LEBEAU, à la tribune.

M^me^ Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, alors, donc, le présent rapport concerne la mise en vente de l'immeuble sis Bergstrasse, 16 à Eupen. Alors, dans le cadre de sa déclaration de politique provinciale, le Collège provincial a projeté de présenter un plan de rationalisation immobilière. Dans cette perspective, votre Conseil est amené à décider de procéder à la mise en vente de cette propriété provinciale au prix de vente minimum de 310.000 €.

Une question a été soulevée en Commission concernant l'utilisation actuelle de cet immeuble et son niveau d'occupation. Il a été précisé que le bâtiment est aujourd'hui très peu occupé. Un agent d'accueil y est toujours affecté. Il est également occupé par une équipe de communication ainsi que par des traducteurs germanophones. Ces derniers travaillent principalement en lien avec les activités de formation, notamment pour les cours d'allemand, la traduction de syllabus et de différents documents nécessaires à ces formations.

Une réflexion sera menée quant à la réorganisation et la répartition géographique de ces membres du personnel, afin de déterminer les implantations les plus appropriées à leurs missions.

Cette réflexion s'inscrit donc dans une démarche plus globale de rationalisation du patrimoine immobilier, visant à adapter les bâtiments et les surfaces occupés aux besoins réels des services.

Au regard du faible taux d'occupation de cet immeuble, il apparaît dès lors pertinent d'examiner la nécessité de maintenir une superficie aussi importante pour les activités qui y sont actuellement exercées.

Merci.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert (46 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

46 Conseillers ont pris part au vote. 39 voix « pour » et 7 abstentions.

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 39

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/377 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'ASBL « Liège Gestion Centre-Ville » dans le cadre de son fonctionnement 2026.

Document 25-26/378 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien des ASBL « QU4TRE » et « VEDIA » dans le cadre de leurs fonctionnements 2026.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 31 et 32, octrois de subventions en matière de Communication aux ASBL « Liège Gestion Centre-Ville », « Qu4tre » et « Vedia » ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission qui vous propose de les regrouper.

J'invite à la tribune, Monsieur Gianni TABBONE, pour nous faire part de son rapport sur ces deux documents.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, le point 377 concernant l'octroi de subventions en matière de Communication à l'ASBL « Liège Gestion Centre-Ville », dans le cadre de son fonctionnement 2026 pour un montant de 5.300 € en espèces.

Un Commissaire a demandé une précision quant à la rubrique valeurs disponibles. Donc, les informations nous sont parvenues et donc concernent le détail des montants qui sont disponibles sur des comptes en banque et en caisse au niveau de l'ASBL, pour un montant total de 901.509 €.

Je tiens à préciser que sur ce point, Madame PIRMOLIN ne participera pas au vote… ou non, c'est le suivant. Pardon… Je faisais la communication en même temps.

Le point 378 concerne lui l'octroi de subventions en matière de Communication pour les ASBL « Qu4tre » et « Vedia », dans le cadre de leur fonctionnement 2026, pour un montant total de 50.000 €, respectivement 39.684 € pour l'ASBL « Qu4tre » et 10.316 € pour l'ASBL « Vedia ».

Ce point n'a soulevé aucune question.

Donc c'est effectivement ce point 378 auquel Madame PIRMOLIN ne participera pas.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Donc, avant de passer au vote, Madame PIRMOLIN ne participe pas au vote sur le document 378.

Nous allons donc procéder à des votes séparés pour les deux documents.

Pour le document 377 concernant l'ASBL « Liège Gestion Centre-Ville » :

Le vote est ouvert (46 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

46 Conseillers ont pris part au vote. Unanimité. 46 voix « pour ».

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Pour le document 378, concernant les ASBL « Qu4tre »et « Vedia » :

Le vote est ouvert (45 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

45 Conseillers ont pris part au vote. Unanimité. 45 voix « pour ».

Le Conseil adopte ladite résolution.

[Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/379 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux (Internats) – Mise en conformité de diverses installations de détection incendie.

Document 25-26/380 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité des installations électriques.

Document 25-26/381 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Château de Jehay – Restauration des façades du porche d'entrée et des toitures des bas-côtés.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 33 à 35 (documents 379 à 381) concernent des marchés publics de travaux pour des mises en conformité des installations électriques et de détection incendie dans divers établissements provinciaux, et pour la restauration de façades du Château de Jehay.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de votre cinquième Commission, qui vous propose de les regrouper.

J'invite à la tribune, Monsieur CAPPA, pour nous faire part de son rapport sur ces trois documents.

M. Marc CAPPA, Rapporteur (à la tribune) – Monsieur le Président, Madame la Gouverneure, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs du Collège provincial, chers collègues, le document 25-26/379 est relatif à la mise en conformité de diverses installations de détection incendie dans les internats provinciaux suivants : l'internat de Verviers, l'HEPL Campus Barbou, DGEF internat Seraing, IPES Seraing – site de Jemeppe, internat Herstal, internat CRT, chaque bâtiment faisant l'objet d'un lot.

L'estimation du présent marché s'élève à 2.451.034 €, TVA de 6% comprise.

Le Collège provincial propose de recourir à l'organisation d'une procédure ouverte en vue de l'attribution du marché.

Les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge des budgets extraordinaires.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune question.

Le document 25-26/380 est relatif à la mise en conformité des diverses installations électriques dans les établissements provinciaux suivants : l'École polytechnique de Verviers, le Lycée technique provincial Jean Boets, l'École provinciale de Herstal, l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Herstal, la Haute École de la Province de Liège – Campus Gloesner et l'institut provincial d'enseignement secondaire de Huy, chaque bâtiment faisant l'objet d'un lot.

L'estimation du présent marché s'élève à 4.234.962 €, TVA de 6% comprise.

Le Collège propose de recourir à l'organisation d'une procédure ouverte en vue de l'attribution du marché.

Les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire et là non plus, il n'y a pas eu de question.

Le dernier document, le 25-26/381 est relatif à la restauration des façades du porche d'entrée et des toitures des bas-côtés du Château de Jehay.

Le marché de travaux est divisé en deux lots : un premier pour la restauration des maçonneries, un lot 2 pour la restauration des versants des toitures des bas-côtés.

L'estimation du prix du marché s'élève à quatre 431.225,91 €, TVA de 21% comprise.

Le Collège propose de recourir à l'organisation d'une procédure négociée directe, avec publication préalable en vue de l'attribution du marché.

Les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire, également.

Les travaux sont susceptibles d'être subsidiés par l'Agence wallonne du patrimoine, l'AWAP.

À cet égard, un membre de la Commission a souhaité avoir une précision sur le mot « susceptible ».

Le Directeur général de la DGIDD à préciser une procédure de subsidiation un peu longue.

D'abord, le constat que les travaux entrent dans les critères de subsidiation, mais il faut aussi d'abord recevoir des offres nécessaires pour étayer le dossier. Il faut rédiger le dossier et rentrer le dossier de subsidiation auprès de l'AWAP. Et enfin, il faut attendre la décision, ce qui prend un certain temps.

Il n'y a pas eu d'autres questions.

Je vous remercie pour votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ?

Le vote est ouvert pour ces trois documents (46 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

46 Conseillers ont pris part au vote. 46 voix « pour ».

Le Conseil adopte les trois résolutions.

[Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/382 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École du feu à Amay – Relance du Lot 2 « Conception, réalisation, installation et mise en service d'un simulateur de feux réels ».

Document 25-26/383 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins de divers services provinciaux.

M. LE PRÉSIDENT – Les points 36 et 37, marché public de travaux pour l'École du feu à Amay et marché public de fournitures pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins de divers services provinciaux.

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre cinquième Commission et j'invite son rapporteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

M^{me} Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune) – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 21 septembre 2026, et nous avons examiné le document 25-26/382 - Marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour l'École du feu d'Amay - relance du lot 2 – conception, réalisation, installation et mise en service d'un simulateur de feu réel pour la somme de 2.433.000 € TVA comprise.

Nous avons eu une réunion tout à l'heure de la cinquième Commission, qui a complété le document 25-26/382 pour la précision sur le dossier concerné. Il manquait l'agréation pour que le marché, puisqu'il dépasse les 50.000 €, c'était obligatoire. Cette agréation a été ajoutée depuis lundi et nous l'avons approuvé.

Second document, document 25-26/383 - Marché public de fournitures - mode de passation et conditions de marché relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins de divers services provinciaux.

Question d'un Commissaire : Pourquoi ne pas avoir plus d'informations sur le type de véhicules et leur destination par service ?
Donc, nous avons reçu pour cela une réponse par mail qui sera intégrée au dossier.

Donc :
Lot 1 : un véhicule utilitaire de type fourgon destiné à la Maison provinciale de la Formation ;

Lot 2 : un véhicule utilitaire de type fourgon destiné à la Haute École de la Province de Liège ;

Lot 3 : un véhicule utilitaire de type fourgon long tôlé, pour les services de la Culture ;

Lot 4 : un véhicule utilitaire de type fourgon long, pour les services de la Culture ;

Lot 5 : un véhicule utilitaire de type L4 tri-benne », pour le Domaine provincial de Wégimont ;

Lot 6 : un véhicule utilitaire de type ludospace, pour le Laboratoire provincial ;

Lot 7 : un véhicule utilitaire électrique de type fourgon long châssis, pour le service de la Régie des Bâtiments.

Question d'un Commissaire : Que fait-on des véhicules déclassés ou qui ne seraient plus en service ?

Réponse : Certains sont utilisés par l'École du feu comme carcasse pour les exercices.

Voilà, Monsieur le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? (Oui).

Le vote est ouvert pour ces deux documents (46 votants).

(vote électronique)

Le vote est clôturé.

46 Conseillers ont pris part au vote. 46 voix « pour ». Unanimité.

Le Conseil adopte ces deux résolutions.

[Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0]

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/384 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 150.000,00 euros hors T.V.A. pour la période du 1er avril 2026 au 30 juin 2026.

M. LE PRÉSIDENT – Le point 38 concerne la prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire, adjugés à un montant inférieur à 150.000 € hors TVA, pour la période du 1er avril 2026 au 30 juin 2026, et a été soumis à l'examen de votre cinquième Commission.

J'invite son rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune) – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, la cinquième Commission s'est donc réunie lundi et a examiné ce relevé trimestriel des marchés de travaux du budget extraordinaire inférieur à 150.000 € hors TVA.

Ça s'inscrit dans le cadre de la délégation accordée au Collège provincial, dans un souci de transparence, pour la période du 1er avril au 30 juin 2026. Le relevé porte sur cinq marchés de travaux concernant différents bâtiments, pour un montant total d'un peu plus de 379.000 € hors TVA.

La Commission en a pris connaissance et le projet n'a pas suscité de débat. Il est donc soumis à l'approbation du Conseil.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

VIII. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

M. LE PRÉSIDENT – Point 39 de l'ordre du jour – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX. Clôture de la réunion

M. LE PRÉSIDENT – Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le mardi 3 novembre à 16h30.

N'oubliez pas de remettre votre boîtier de vote à Marylène à l'entrée de la salle.

Bonne fin de journée.

(La réunion publique est levée à 18h18')